

<b>Zeitschrift:</b>	Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
<b>Herausgeber:</b>	Organisation des Suisses de l'étranger
<b>Band:</b>	5 (1978)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	À propos du bicentenaire de la mort de Rousseau 28 juin 1712-2 juillet 1778
<b>Autor:</b>	Rosselet, Claire
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-912271">https://doi.org/10.5169/seals-912271</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# A propos du bicentenaire de la mort de Rousseau

## 28 juin 1712–2 juillet 1778

En France, à Paris et à Nice, en Angleterre, à Oxford et Cambridge, en Suisse, à Genève et à Neuchâtel, les Universités et les Sociétés savantes ont organisé pour le bicentenaire de la mort de deux grands écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle, Voltaire et Rousseau, de nombreuses manifestations, conférences, colloques, expositions, excursions sur les lieux habités ou parcourus par les deux auteurs. Des spécialistes venant des pays les plus divers exposeront le résultat de leurs recherches centrées sur des thèmes bien définis qui devraient permettre d'aboutir à une connaissance plus vraie de la pensée des deux philosophes et d'estimer quelle prise elle a sur notre humanité bouleversée par les miracles accomplis par la science et la technique et les perspectives qu'elles nous découvrent.

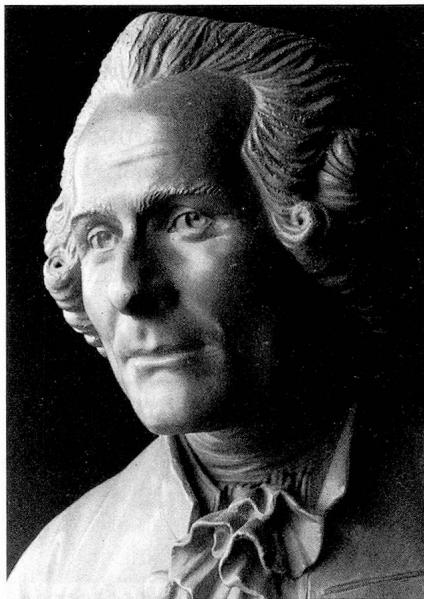
Mais laissons ces propos, le nôtre est de rappeler les liens qui attachent notre petit pays à Jean-Jacques Rousseau et nos raisons d'honorer sa mémoire à l'occasion du deuxième centenaire de sa mort survenue le 2 juillet 1778 à Ermenonville où il jouissait depuis quelques mois seulement de l'hospitalité du marquis de Girardin.

Le citoyen de Genève a vécu parmi nous. C'est chez nous, à Môtiers au Val-de-Travers qu'il a trouvé un refuge durant trois ans et deux mois, du 10 juillet 1762 au 9 septembre 1765. Son séjour a laissé des souvenirs vivants.

Certes, ce n'est pas par choix qu'il est devenu notre hôte mais constraint par les événements. Dans le courant du mois de mai 1762, paraissaient à Paris deux ouvrages sortis de sa plume, *Le Contrat social* et *Emile ou Traité d'éduca-*

*tion*. Ils firent scandale, le premier parmi les gens de cour et la bourgeoisie, le second, par la Confession de foi du Vicaire savoyard, souleva l'indignation des ecclésiastiques et des dévots. Le Parlement de Paris se réunit le 9 juin et après avoir entendu le réquisitoire de l'avocat du roi, condamna les livres incriminés à être lacérés et brûlés sur la place publique et décréta un arrêt de prise de corps contre l'auteur. La consternation fut grande chez les amis de Jean-Jacques. La maréchale de Luxembourg manifesta une vive inquiétude et supplia celui-ci de se cacher ou de prendre la fuite. Par égard pour sa protectrice, il renonça à faire front à l'orage et après avoir trié en grande hâte une partie de ses papiers, il se mit en route dans l'après-midi du 9, avec l'intention de se rendre en Suisse, «Terre de liberté». C'est ainsi qu'il saluait notre pays en franchissant la frontière. Soupçonnant que sa ville natale ne montrerait pas un esprit plus large que le Parlement de Paris, il abandonna très vite son

Photo J.-P. Baillod



premier projet de se rendre à Genève et se dirigea sur Yverdon où il était certain de trouver un accueil chaleureux chez son vieil ami Daniel Roguin. Il pourrait examiner en toute quiétude le pays et l'endroit capables de lui offrir la tranquillité. Il avait oublié que la petite ville était un bailliage bernois. Un nouveau coup devait le frapper au plus vif de son amour propre. Le Gouvernement plus intransigeant que Paris et Genève, non content de défendre l'introduction et la vente des ouvrages incriminés, interdit à leur auteur de séjourner dans son territoire, dans les termes les plus rudes. Par une heureuse coïncidence, la nièce de Daniel Roguin M<sup>me</sup> Boy de La Tour, habitant Lyon, se trouvait en visite chez son oncle. Aussitôt, elle offrit à Jean-Jacques, cruellement embarrassé, la petite maison qu'elle possédait à Môtiers, au Val-de-Travers. L'écrivain genevois n'avait pas le choix. Il accepta aussitôt la proposition et le 9 juillet, il quittait ses amis et Yverdon pour se rendre à pied, accompagné du colonel Georges Augustin Roguin, au village de Môtiers. Il y parvint le 10 juillet comme en fait foi sa note dans un gros cahier de brouillons conservé à la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel.

«Môtier-Travers

commencé ma pension chez M. Girardier le 10 juillet 1762 à 6 écus blancs par mois et avec le perruquier le même jour à 2 écus neufs par an.»

(le 10 ou le 11 juillet 1762)

«Vitam impendere vero  
Mylord

Un pauvre Auteur proscrit de France, de sa patrie, du Canton de Berne, pour avoir dit ce qu'il pen-

soit être utile et bon, vient chercher un azile dans les Etats du Roy. Mylord, ne me l'accordez pas Si je suis coupable, car je ne demande point grâce et ne crois point en avoir besoin: Mais si je ne Suis qu'opprimé, il est digne de vous et de Sa Majesté de ne pas me refuser le feu et l'eau qu'on veut m'ôter par toute la terre. J'ai cru vous devoir déclarer ma retraite, et mon nom trop connu par mes malheurs. Ordonnez de mon sort, je suis soumis à vos ordres; mais si vous m'ordonnez aussi de partir dans l'état où je suis obéir m'est impossible, et de plus je ne Saurois plus où fuir.  
Daignez, Mylord, agréer les assurances de mon profond respect.»

Celui-ci lui répond déjà le 12 avec bienveillance.

Colombier ce 12 juillet 1762

«Monsieur  
j'ecris au Roy pour avoir ses ordres sur votre retraite dans ce pays, en attendant vivez tranquille, je serois tres aise de pouvoir vous faire plaisir et vous rendre service, puisque j'admire votre esprit et respecte vos mœurs.

le Maréchal d'Ecosse  
Si voudriez venir ici vous me feriez grand plaisir, j'enverrois un cheval ou une chaise a vous mener, vous resteriez sans gêne aussi long-temps ou aussi peu qu'il vous plaira. Vous trouveriez en moy un vieillard aprochant du Sauvage, quoique peutetre un peu gâté par le commerce des Barbares pollicés.»

Jean-Jacques désirant vivre en paix avec le pasteur et ses paroisiens, s'approche de celui-ci pour témoigner de son désir de participer à la Sainte-Cène. Tout en faisant ces démarches, il entretient une correspondance active avec ses nombreux amis. Le 20 août, il a la joie de revoir Thérèse Levasseur. La maison qu'il habite est assez mal entretenue et sommairement

meublée. Il s'occupe d'y apporter quelques réparations et de compléter l'ameublement.

«Réparations que j'ai faites dans la maison de Mad<sup>e</sup> Boy de La Tour.  
*Du 5 aoust*  
deux clefs de porte l'une pour la petite chambre, et l'autre pour la chambre au bois 11:18  
*Du 17 septembre*

Deux fenetres neuves pour la petite chambre 8: 8  
Auparavant, M<sup>me</sup> Boy de la Tour jugeant qu'un certain nombre de sièges serait utile au Citoyen, a fait faire et envoyer deux fauteuils et 12 chaises de paille.

Voici donc Jean-Jacques Rousseau installé dans notre Vallon. Son séjour, semble-t-il, s'annonce sous les meilleurs auspices. Il est en règle avec les autorités civile et religieuse. Il a trouvé en Mylord Maréchal un vieillard bienveillant, un sage possédant une profonde expérience de la vie et un original vers lequel l'attire une sympathie qu'il sent partagée. Il a déjà une amie en M<sup>me</sup> Marianne-Françoise De Luze-Warney, une parente des Roguin qu'il a probablement rencontrée à Yverdon. Cette charmante femme a épousé Jean-Jacques De Luze, fabricant de toiles peintes qui lui aussi se montrera aussi dévoué que sa compagne. Il a fait la connaissance des notables du lieu, le châtelain Frédéric Martinet, le Procureur général, Charles-Guillaume d'Ivernois. La simplicité de ses mœurs lui gagnent le respect et la sympathie des habitants de Môtiers dont certains lui laissent entendre qu'ils ont lu la «*Nouvelle Héloïse*». Ainsi mis en confiance, le Citoyen se décide à porter l'habit d'Arménien qu'il avait fait faire à Paris quelque temps avant de quitter la France. Ce nouvel équipage pour le moins insolite est accueilli sans commentaires ni quolibets par la population. Tout serait pour le mieux, dans le meilleur des mondes, semble-t-il,

si le Citoyen, trop sensible, n'avait pas à supporter les attaques de ses ennemis ou de critiques injustes ou haineuses. Il se sent obligé de reprendre la plume, se brouille avec la Vénérable classe des pasteurs, mais défendu avec trop de passion et de maladresse par ses amis, il se croit obligé de quitter notre pays, pour échapper à une soi-disant persécution.

*Claire Rosselet, ancienne directrice de la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel*

## Coin du livre (suite)

### «Arts et traditions populaires en Suisse»

Par le texte et par l'image, cet ouvrage révèle les arts et traditions populaires de la Suisse. Le volume se compose de sept chapitres: Diversité de la Suisse, La peinture paysanne, La sculpture sur bois, Verre et céramique, Traditions et fêtes populaires, Les jouets et les costumes, Le travail du fer et des métaux et des textiles. A la fin des différents chapitres de l'ouvrage, les auteurs ont rassemblé des idées originales et ingénieuses de travaux manuels pouvant être exécutés par toute la famille. 144 pages avec photos en couleurs uniquement. Livre disponible en français ou en allemand. Format: 20x27 cm.

Prix fr.s. 29.90 Editions Ringier & Co AG, département Livres, CH-4801 Zofingue.

### «Suisse»

D'une lecture facile et plaisante, ce livre écrit par Louis-Albert Zbinden donne une image objective et réaliste de la Suisse. Partant de son origine, il présente dans les chapitres suivants son histoire, son peuple et ses coutumes; son économie, sans oublier sa culture et des aspects touristiques aussi variés qu'intéressants. 190 pages accompagnées de photos noir et blanc. Texte en français. Format 12x18 cm. Collection Petite Planète. Editions du Seuil, 27, rue Jacob, Paris 6.

Remarque: Tous les livres cités peuvent être obtenus par l'entremise du Secrétariat des Suisses de l'étranger.